

Deux tiers des pauvres sans revenu d'insertion

✿ Seuls 35 % de
bénéficiaires potentiels
réclament le RIS.

Beaucoup de personnes ne réclament pas les droits qu'elles pourraient revendiquer parce qu'elles ne sont pas au courant, parce que leur demande s'est perdue en route ou qu'elles ne l'ont tout bonnement pas introduite. Voilà le principal enseignement d'un colloque sur la pauvreté qui était organisé mardi au Sénat.

Le chercheur Ides Nicaise, de l'Institut de recherche pour le travail et la société de la KULeuven (Hiva), a évoqué des études qui montrent que 65 % des bénéficiaires potentiels du revenu d'insertion sociale ne le touchent pas. Ainsi, à peine 35 % des personnes (soit un tiers) qui ont droit à un revenu d'intégration en font effectivement la demande.

On constate notamment que de nombreuses personnes qui perdent leurs allocations de chômage n'atterrissent pas dans le système du revenu d'intégration sociale. Le constat est le même pour l'intervention majorée dans les soins de santé (le statut Omnio). A sa mise en œuvre, trois quarts des bénéficiaires n'utilisaient pas le système, mais cette proportion diminue progressivement, selon Ides Nicaise. Plus les droits sont universels, moins le risque d'exclusion existe; plus ils sont sélectifs, plus leur utilisation est restreinte, résume-t-il.

An.H. (avec Belga)